

Vincent MALGRAS
Pépinières Passion Pommes
3 rue de COURTIEUX
80220 FRETTEMEULE
03 22 26 13 77
vincent.malgras123@orange.fr
Certification ECOCERT
Licence N°65845/12 P



AMAP du Potager
amap@amapdupotager.fr
Site : www.amapdupotager.fr

Auberge de Jeunesse
30 Square des 4 Chênes
80000 Amiens

Référente : Émilie ROUILLARD
Portable : 06.84.93.46.34

Contrat d'engagement AMAP « POMMES et JUS de POMMES » SAISON 2025-2026

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements du producteur :

- ✓ Livrer des produits frais de saison issus de sa production
- ✓ Avoir une production certifiée Agriculture Biologique (AB).
- ✓ Être transparent sur ses méthodes de travail.
- ✓ Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- ✓ Accueillir les adhérents de l'AMAP sur l'exploitation au moins une fois pendant la saison d'engagement.

Engagements de l'adhérent :

- ✓ Être adhérent à l'association «AMAP du Potager », cotisation annuelle de 12€.
- ✓ Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
- ✓ En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier
- ✓ Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
- ✓ Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison et l'assemblée générale.
- ✓ L'adhérent préparera son panier avec l'aide des bénévoles, ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.

Engagements communs :

- ✓ Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- ✓ Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les adhérents (ou leur représentant) et les producteurs.

Dates des distributions :

Jeudi 18 septembre 2025	Jeudi 16 octobre 2025	Jeudi 6 novembre 2025	Jeudi 4 décembre 2025	Jeudi 15 janvier 2026
----------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Heure et lieu de la distribution :

De 18H à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, 30 Square des 4 chênes à AMIENS ou à la Maison du Colonel, à AMIENS

Produits et Prix :

Pommes :

Le producteur propose des pommes de variétés anciennes (5 à 10 variétés), des pommes à couteau et des pommes à cuire. Le choix se fait sur place lors de la distribution. Le prix est de 2,70 € / kg de pommes TTC.

Jus de pommes :

Le producteur propose des jus de pommes conditionnés en carton de 6 bouteilles d'un litre, au prix de 23€ TTC

Vinaigre de cidre :

Le producteur propose du vinaigre de cidre, conditionné en bouteille d'un litre, à 4,50€

	Pommes 2,70€		Jus de pommes 23€ le carton de 6 bouteilles		Vinaigre 4,50€ le litre	
	Quantité	Total en €	Quantité	Total en €	Quantité	Total en €
<i>Jeudi 18 septembre 2025</i>						
<i>Jeudi 16 octobre 2025</i>						
<i>Jeudi 6 novembre 2025</i>						
<i>Jeudi 4 décembre 2025</i>						
<i>Jeudi 15 janvier 2025</i>						
<i>TOTAL</i>						

TOTAL POMMES + JUS DE POMMES + VINAIGRE DE CIDRE: _____ €

Règlement : ☐ Espèces ☐ Chèque(s) à l'ordre de Vincent MALGRAS

Montant(s)	Prélèvement(s)	N° de chèque(s)
	Septembre	
	Octobre	
	Novembre	

Coordonnées (en majuscule):

NOM et Prénom :.....

ADRESSE E-mail :

TÉLÉPHONE :

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire au producteur et un exemplaire à l’adhérent.

Fait le _____, à _____

Signature adhérent :

Signature producteur :